

LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES AU COLLÈGE : Deux logiques inconciliables

(Article de l'US) 25 juin 2005

Le 7 juillet seront examinés au conseil supérieur de l'éducation, les programmes de collège après une consultation trop rapide des collègues cette année. L'objectif affiché est de prendre en compte le cadre européen commun de référence.

Ces programmes comprennent désormais un préambule commun. Cependant depuis la consultation, le préambule a été modifié. Un paragraphe intitulé « une approche actionnelle » a été ajouté. Cet ajout n'est compréhensible que si l'on connaît le CECR (cadre européen commun de référence) et sa visée professionnalisante. Il introduit une approche utilitaire de la langue vivante. Bien que le ministère reconnaisse que les objectifs du CECR ne sont pas ceux de l'enseignement des langues vivantes à l'École, l'ajout de cette partie impose désormais cet objectif aux LV en collège. La langue n'est considérée que comme un outil, « un instrument » pour atteindre la réalisation de « tâches sociales » avant d'être le véhicule d'une pensée, d'une culture. Une langue n'est pas seulement une « compétence à » mais aussi un savoir contribuant à la construction des individus, un rapport de soi à sa pensée et de soi aux autres.

Les programmes font une part importante à l'oral et à l'évaluation de cet oral. Il est clair que c'est une dimension importante de l'enseignement des langues vivantes mais là le balancier est ramené de trop d'écrit à un oral omniprésent. Il faudrait trouver un équilibre entre les activités de compréhension écrite et orale et d'expression écrite et orale. De plus les conditions d'enseignement en classe entière sont peu propices à une bonne pédagogie de l'oral. Il est par ailleurs nécessaire d'avoir des salles spécialisées et un vaste plan de formation des enseignants.

L'ensemble présenté manque de cohérence, deux logiques inconciliables sont à l'oeuvre. Car à l'ancien cadre des programmes précédents avec des objectifs linguistiques et culturels, qui ne posent pas de problème, vient s'ajouter le CECR qui décline des capacités correspondant aux certifications européennes.

Ces programmes nous semblent inadaptés aujourd'hui compte tenu de la réalité des classes. De plus, le ministère veut profiter de la relecture des programmes de collège pour imposer le CECR, les certifications et les groupes de compétences sans que l'information sur les enjeux réels ait été faite auprès des collègues.

Thérèse Jamet-Madec, Gisèle Jean